

Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Présents : Alain Delhoume, Jena-Paul Mariaud, Bernadette De Angeli, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard

Retardés : Jean-Michel Lévêque procuration à Alain Delhoume

Excusés : Rémy Goursaud procuration à Serge Roux, Sophie Raymondaud procuration à Patricia Lansade, Joëlle Duquéroix

Secrétaire de séance : Lionel Guillot

Dans une déclaration préliminaire, le Maire remercie tous les personnels affectés à la voirie ainsi que les élus qui se sont mobilisés pour dégager les routes et apporter des aides aux personnes isolées durant les intempéries.

Un remerciement est également adressé aux personnels administratifs et des écoles qui ont toujours été présents pour assurer la continuité des services.

Les commissions ont également travaillé dans de très bonnes conditions et vont permettre de faciliter les choix budgétaires. Les travaux de l'école maternelle avancent normalement malgré quelques difficultés entraînant des retards avec l'entreprise de menuiserie.

I. Adoption du procès verbal de la réunion du 27 novembre.

Le procès verbal de la réunion du 27 novembre 2009 *est adopté sans observation à l'unanimité.*

II. Comptes rendus des commissions

II.1. Compte rendu de la commission voirie urbanisme.

- Travaux 2010 : la commission a travaillé sur l'estimation des dépenses liées aux travaux à réaliser en 2010. Ces coûts sont repris dans les orientations budgétaires.

- Economies d'énergie : ***le Conseil donne son accord*** pour signer une convention avec le SEHV qui réalisera une étude

globale sur les consommations énergétiques de la commune (coût 650€/an pendant 4 ans). L'étude concerne l'ensemble des bâtiments communaux, l'éclairage public et les véhicules. Elle doit permettre de réaliser des économies d'énergie importantes.

- Enfouissement des réseaux aux Charriers : les rencontres avec le SEHV ont permis de définir les grandes orientations. Les réseaux « moyenne tension » seront également enterrés, y compris la ligne qui alimente le village des Monts. Il est prévu une séparation des réseaux afin de moduler l'éclairage public dans le vieux village. Environ 25 points d'éclairage seront installés. L'utilisation de lampes LED qui possèdent un excellent rendement sera étudiée.

Les mats et les lanternes de l'éclairage public doivent être choisis dès le mois de mars afin de chiffrer le projet. La commission urbanisme est chargée de faire des propositions.

Le Conseil donne son accord pour engager cette étude.

- Aménagement de la zone 2AU de la Châtre : il peut y avoir un changement de classement de la zone (1AU) mais ce n'est envisageable rapidement que si cela peut se faire sans enquête publique. Même si l'urbanisation se fera en plusieurs tranches, une étude sur l'ensemble de la zone est nécessaire, ne serait-ce que pour avoir des éléments sur le positionnement des

évacuations des eaux pluviales, par exemple.

Une réunion avec les propriétaires des terrains concernés sera organisée après avoir réuni les réponses à ces questions.

- PVR des Cadophies : il s'agit d'une demande de la municipalité de Peyrilhac qui souhaite urbaniser ce secteur. La commune de Saint-Gence possède des terrains en face de la partie à urbaniser. Après consultation, la DDE a précisé que dans ce cas, il n'y a pas de participation aux travaux et la question ne se posera que si les terrains situés sur la commune de Saint-Gence étaient rendus constructibles. Dans ces conditions, *le Conseil donne son accord pour que la convention soit conclue avec la commune de Peyrilhac.*

- PVR des Monts : un seul lot est concerné, le propriétaire peut donc supporter l'ensemble des coûts d'aménagement sans que la commune soit obligée d'instituer une PVR (moins de 100 m d'extension). La commune n'aura donc pas de charge à supporter. Par contre, dans l'avenir, d'autres extensions ne seront plus possibles.

- L'Architecte des Bâtiments de France a une position très restrictive sur les possibilités d'installations de panneaux photo voltaïques sur des immeubles du bourg et applique strictement le principe de co vision avec l'église. Une rencontre avec l'ABF est prévue afin d'obtenir un assouplissement de sa position.

- Sentier de randonnée entre le moulin du Rabaud et Chevillou : un chemin public traverse le domaine de Chevillou. La municipalité pourrait cependant accepter des solutions alternatives pour passer le long de la Glane à condition que le cheminement soit possible toute l'année. Le Conseil souhaite que les discussions aboutissent et que le chemin public qui traverse Chevillou soit accessible afin de pouvoir assurer une réelle continuité du chemin.

II.2. Compte rendu de la commission vie associative

- Subventions aux associations : les critères mesurant l'activité d'une association, arrêtés en 2009 sont reconduits avec une application entière pour 2010. Les demandes de subventions exceptionnelles pour des manifestations spécifiques ou le démarrage d'activités seront toujours examinées.

- Locaux associatifs dans l'ancienne école maternelle : il n'y a pas eu d'observations des associations sur les esquisses déjà présentées. Le projet va être transmis à l'ADAC qui va réaliser les premières études. Il est indispensable de valoriser les nombreuses trouvailles archéologiques du site de Saint-Gence. Dans un premier temps et à minima, il faut utiliser l'ancienne salle du Conseil pour une mise en valeur.

- Participation des ados à la vie de la commune : les 2 réunions qui se sont déroulées ont permis de faire un point sur les souhaits de ces jeunes. La seconde réunion a également permis de préciser les actions qui ont vocation à se situer dans un cadre intercommunal et celles qui peuvent relever de l'initiative de la commune. Parmi ces dernières, il a été convenu d'associer étroitement les ados à l'organisation de la fête de l'été mise en œuvre par la municipalité.

Un spectacle de cirque présenté par des enfants et un mini-concert proposé par des jeunes de la commune sont d'ores et déjà envisagés.

II.3. Compte rendu de la commission des finances.

Le budget de fonctionnement 2009 a été exécuté conformément aux prévisions. Il y aura un excédent d'environ 90 000 € par rapport à la prévision de 204 000 €. L'écart s'explique par la non réalisation de certaines recettes prévues :

- remboursement par Limoges-Métropole de dépenses voirie, pour 60 000 €

- remboursement des assurances (camion volé, salaire des personnels en arrêt de maladie) pour 30 000 €
- résultat de la dissolution du SIVU pour 20 000 €, mais cette somme figurera en report dans l'affectation des résultats

On peut remarquer qu'en intégrant ces recettes l'excédent prévu aurait été atteint. Le budget d'investissement a été réalisé conformément aux prévisions avec un excédent de 22 000 €. Le reste à réaliser pour la construction de l'école maternelle est important 375 000 € en dépenses et 190 000 € en recettes (essentiellement des subventions).

Pour l'année 2010, le Conseil valide les orientations suivantes :

- la rigueur sur les dépenses de fonctionnement sera poursuivie :

- hausse de dépenses de fonctionnement courant limitées à 2,5%
- hausse des dépenses de personnel inférieure à 3%
- diminution sensible des contributions du fait d'une amélioration de la situation budgétaire du SIEPEA. Par contre, il est prévu une augmentation des subventions aux associations de 10% et une adhésion au SEHV pour l'étude sur les économies d'énergie (650 €)
- il faudra tenir compte des derniers emprunts souscrits qui vont majorer les intérêts remboursés.

Au total la hausse des dépenses serait de l'ordre de 2,6%

- les recettes vont bénéficier du report sur 2010 de recettes inscrites en 2009 mais non réalisées. En outre, on peut espérer une augmentation des dotations compte tenu de la prise en compte de la nouvelle population. Afin de fixer les taux d'imposition, il faut connaître les montants des bases qui seront imposés. Une augmentation globale de 1,7% des prélèvements fiscaux est envisageable.

Les recettes devraient être en hausse de l'ordre de 10% par rapport à 2009 ce qui

permettrait de dégager un excédent pour l'exercice 2010 de l'ordre de 190 000 €

- concernant le budget d'investissement, la priorité sera de terminer l'école maternelle. Un point sera fait sur l'état de réalisation des marchés en cours ainsi que sur les travaux réalisés en régie pour préciser le coût total.

Le conseil valide les avenants nécessaires aux marchés pour le goudronnage de la cour et de la rampe d'accès entre les 2 écoles.

- l'objectif majeur de ne pas souscrire un nouvel emprunt en 2010 entraîne une limitation des autres projets, citons :

- l'achat de mobiliers et de jeux pour l'école maternelle ;
- l'achat de mobiliers pour la salle du Conseil ainsi que des grilles d'expositions ;
- la mise à niveau de l'informatique de la mairie ;
- la réalisation de la place de Senon ;
- la réhabilitation du répartiteur d'eau de Senon
- le début d'aménagement du garage communal, une aide de Limoges-Métropole est à rechercher dans la mesure où il s'agit de garer du matériel de voirie.

Si des moyens complémentaires apparaissaient, on pourrait envisager de revoir le système téléphonique de la mairie et des écoles afin de faire des économies sur les abonnements et améliorer le service rendu.

- Pour assurer un meilleur suivi de la réalisation du budget, des articles complémentaires seront créés pour séparer des dépenses sur lesquelles on veut avoir une vigilance particulière ou pour isoler des opérations correspondant à des travaux en régie, des PVR ou des remboursements de Limoges-Métropole.

Si le budget 2010 présenté devrait être un peu moins tendu que le budget 2009, il n'en sera pas de même de la trésorerie qui sera toujours pénalisée pendant les six premiers mois par la construction de l'école maternelle. Il conviendra, par conséquent, d'attendre la fin de l'année 2010 pour tous les autres investissements. Le budget aides sociales 2009 a été réalisé conformément aux prévisions. Il est équilibré par la consommation des excédents antérieurs. Pour 2010, il faudra tenir compte de l'augmentation de notre participation à l'instance de coordination qui reste à fixer. Une augmentation de la dotation du budget principal est donc à prévoir.

La Com³A (commission communale de communication et d'animation) se réunira le 31 janvier à 10h00

II.2. Point sur les réunions du SIEPEA

Le travail du SIEPEA a essentiellement porté sur la réorganisation du travail et en particulier des horaires suite à la modification des activités. Une discussion doit être programmée en 2010 pour définir, au niveau des 3 communes concernées les orientations de la politique enfance et jeunesse.

III. Délibérations diverses

Le conseil décide de garder pour 2010 le taux de 80% pour l'indemnité versée un comptable du trésor.

Il valide également les nouvelles modalités définissant la participation des communes et collectivités aux raccordements électriques.

IV. Compte rendu des réunions de l'agglomération

IV.1. Bureau du 21 décembre 2009

- Le PLIE (programme local pour l'insertion et l'emploi) est désormais géré directement par l'Agglo et non par une association. Il intègre également la

communauté de communes Aurence-Glane-Développement.

- Assainissement : la redevance pour le contrôle de la conception et de l'implantation d'une installation passe de 220 à 222,64€ (+1,2%). Le prix du branchement augmente du même % et passe à 1 512,35 € HT. La redevance d'assainissement pour Saint-Gence passe de 1,160 à 1,171 €(+0,95%)

- Les droits de passage pour diverses opérations d'assainissements sont confirmés. Cela concerne particulièrement des terrains de Jacques Guy et de Jean-Claude Depierre et le Conseil les remercie vivement pour leur compréhension.

- A noter que Limoges-Métropole sera maître d'ouvrage unique pour l'opération de requalification du centre bourg de Veyrac, ce qui peut constituer un précédent intéressant.

IV.2. Commission voirie du 26 janvier 2010

- Une étude est lancée pour la requalification des entrées de Limoges ;

- Des travaux importants sont d'ores et déjà à réaliser sur la voirie qui a souffert des intempéries de l'hiver ;

- Limoges-Métropole va prendre en compte les formations concernant le passage du permis « super lourd » ;

- Limoges-Métropole n'est pas opposée à une participation aux travaux d'aménagement du garage communal de Saint-Gence ;

- A noter : une décision du Conseil d'Etat indique que lorsque la compétence voirie est transférée cela inclut les opérations de déneigement. Si cette décision est appliquée, cela aura des conséquences budgétaires ... à suivre.

IV.3. Commission environnement du 27 janvier 2010

- Le rapport sur le zonage assainissement sera présenté lors de la prochaine réunion

de mars 2010. Il en sera déduit les priorités pour les opérations d'assainissement collectif à conduire.

- La reconfiguration du SPANC est en place depuis le 4 janvier 2010 : espacement des contrôles au maximum prévu par la loi qui seront recentrés sur les installations à problèmes. Il n'y a plus qu'un seul budget annexe pour l'ensemble de l'assainissement (plus de budget spécifique SPANC).

- Le traitement des effluents des communes de la vallée de la Vienne a été ramené sur la station de Limoges. D'où la nécessité de passer des conventions avec les entreprises concernées (Laiterie des Fayes, mégisserie Hervy, etc). Pour cette dernière qui est en redressement judiciaire et qui bénéficiait d'un taux forfaitaire très avantageux, une forte augmentation est à prévoir (avec une possibilité d'échelonnement)

- La convention Limoges-Métropole/SYDED (syndicat départemental d'élimination des déchets) est à renégocier, avec des difficultés prévisibles dans la mesure où le SYDED limite ses apports à l'usine d'incinération en transférant des déchets sur la station de déchets ultimes des Bois du Roy, ce qui n'était pas prévu. Outre le fait que ce comportement n'apparaît pas être « très écologique », la réduction des apports peut avoir des conséquences sur le coût à la tonne du traitement et donc sur le budget de fonctionnement de l'usine d'incinération.

- Préparation du nouveau marché pour la gestion des déchèteries : Saint-Gence n'est pas concernée car la déchèterie est gérée en régie directe. Limoges-Métropole a harmonisé les horaires et les jours d'ouverture. L'expérience des horaires testés à Saint-Gence est validée. Maintenant il existe un seul horaire (plus de différence été/hiver) : 9h00-12h30 et 14h00-18h00.

- Examen de plusieurs propositions pour une mise en sécurité des déchèteries afin de lutter contre le vol. La solution d'une surveillance vidéo semble la plus réaliste.

- Mise en oeuvre de l'Agenda 21 de Limoges-Métropole : le comité de pilotage est mis en place avec une représentation des différents types de communes (Peyrilhac est représentée). Chaque commune peut demander à y être associée et sera représentée par le Maire ou un adjoint. Le comité va suivre le travail effectué par le bureau d'étude retenu (Explicite).

Un guide « éco citoyen » sera réalisé et le bureau d'étude a été choisi (Rtech). Les communes seront sollicitées pour fournir des informations.

- Projet de convention avec GABLIM pour développer l'utilisation de produits biologiques. Seulement treize communes ont répondu au questionnaire dont Saint-Gence. Des interventions seront possibles afin de sensibiliser les habitants notamment les scolaires (Restaurant scolaire).

- Les mercredis du développement durable seront organisés à la technopole Ester. Les réunions suivantes sont déjà programmées :

- 3 mars : l'agriculture biologique.
- 5 mai : la forêt
- 29 septembre : les achats éco responsables
- 1 décembre : bilan de l'Agenda 21 et présentation du guide éco citoyen.

V. Réunion de la Maison de retraite de Nieul :

- Les financements sont en baisse ce qui va entraîner des grandes difficultés pour équilibrer le budget qui s'élève à 2 700 000 € en fonctionnement et 827 000 € en investissement.

- Il y a 68 résidents dont 21 nouvelles admissions en 2009, l'âge moyen est de 86 ans et demi.

- Les travaux de construction de l'unité Alzheimer vont commencer. Cette unité pourra accueillir 20 personnes.

- La réunion de l'instance de coordination prévue le 28 janvier a été reportée compte tenu des conditions météorologiques. La

prochaine réunion devra fixer la participation des communes qui sera en hausse du fait de la réduction des financements du Conseil général.

VI. Information sur le Personnel communal

- Etienne Fabre a annoncé son départ pour la commune d'Ambazac dans le cadre d'un déroulement de carrière normal centré sur les domaines budgétaires et comptables. Le Conseil aura l'occasion de lui manifester ses remerciements pour le travail accompli. Il convient de prévoir dès à présent son remplacement.

- ATSEM : Aurelie Masdehors demande à reprendre ses activités à temps complet à partir de juillet.

- Le principe de la NBI a déjà été acté pour les agents qui peuvent en bénéficier. Pour ceux qui sont exclus de ce dispositif, une compensation indemnitaire est proposée.

- Mme Peyrot est en emploi vacataire pour diverses fonctions à la mi journée. Il est convenu d'ouvrir un poste en CDD de 3 ans (10h/semaine) du 1^{er} novembre 2009 au 31 juillet 2012.

- Les entretiens annuels avec les agents ont été réalisés. Ils ont permis de faire le point sur les besoins de formation et les évolutions de carrière.

VII. Diverses informations

- Rappel de la réunion publique sur les réformes territoriale et fiscale le lundi 8 février à 20h00. La présence de tous les conseillers est nécessaire.

- Rappel également de la conférence des Espaces Naturels de Limoge-Métropole le 19 février à 20h afin de présenter le recensement de la flore et la faune locale.

- Rappel du nettoyage de la Lande de Senon le samedi 20 février à partir de 9h00.

Des flyers seront distribués pour annoncer ces manifestations.

- Remise du panneau Ville Fleurie avec 1 fleur à la commune de Saint-Gence. Après avoir été lauréat du concours

départemental des Villes Fleuries, Saint-Gence devra organiser la remise des prix en 2010.

- Le département a mis en place les nouveaux panneaux « Stop » prévus sur diverses routes débouchant sur les routes départementales.

- Décharge sauvage des Francines : une rencontre a eu lieu avec le propriétaire du terrain M. Depierre. Un dernier délai d'une quinzaine de jours lui a été accordé avant que la procédure pour un enlèvement à ses frais soit engagée.

- Lionel Guillot a été désigné comme correspondant de la commune pour la sécurité routière.

- Le logement au dessus de l'école a été loué à partir du 15 février.

- Le Parcours du Cœur sera de nouveau organisé à Saint-Gence le 24 avril avec la participation des associations de la commune.

- Les travaux de la 2^{ème} tranche de l'assainissement de la Châtre ont commencé. Ils entraîneront une coupure de la route de la Celle qui aura des effets sur le transport scolaire et la circulation des véhicules.

- Championnat départemental VTT 2011 : le Vélo-Club de Saint-Gence est candidat à son organisation avec une aide de la municipalité. Le site retenu sera choisi en février.

- Des travaux seront effectués sur le pont du Rabaud en 2010 et sur celui de Vauzelle en 2011.

- Angélique Goursaud a été élue à la présidence du Comité des fêtes à la place de Rémy Goursaud. Le Conseil souhaite que le comité poursuive et amplifie ses activités et il trouvera toujours l'appui de la municipalité.

- Le Cadastre Napoléonien est désormais consultable sur le site internet du cadastre.

- Le travail d'appui aux associations continue. Une réunion d'information centrée sur les questions juridiques sera organisée en avril.

- Suite aux aménagements des berges de la Glane et la grande qualité des travaux réalisés qui ont profondément modifié le visage de la rivière, une réunion de présentation avec visite des berges sera organisée au printemps.
- ADSL : les problèmes persistent au Theil et dans les environs. Des habitants ont entrepris sans toujours beaucoup de succès, des démarches pour des liaisons Wimax ou satellite. Un flyer d'informations sera distribué pour donner des informations plus fiables et essayer de regrouper les demandes.
- Limoges-Métropole sera contactée pour commencer à organiser les transports scolaires dans le cadre du transfert des collégiens sur le collège Maurois.
- Une nouvelle parcelle a été vendue au lotissement de la Gagnerie. A noter que trois Pass fonciers (2 en 2009 + 1 en 2010) ont trouvé preneur, il reste une possibilité.

Prochain Conseil le 19 mars à 18h30. Il sera consacré au vote du budget.

La commission finance qui le préparera est d'ores et déjà fixée au 15 mars à 18h00.